La vie de la colonie suisse de Paris

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **2 (1956)**

Heft 13

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La Vie de la Colonie Suisse de Paris

- AVIS -

LEGS de Mme Vve ALLEMANDI

destiné à doter chaque année une jeune fille de nationalité suisse

Somme actuellement disponible : environ 1.500 frs s.

Mme Emile Allemandi, de Basel-Augst (Bâle-Campagne), a eu la charitable pensée de léguer une somme de 40.000 francs dont les intérêts doivent être employés à doter chaque année, à Paris, une jeune fille de nationalité suisse, afin de lui permettre de se marier ou de s'établir.

A teneur d'une note explicative annexée à son testament, Mme Emile Allemandi a mis à son legs les conditions principales suivantes :

1° — Les jeunes filles appelées à en bénéficier pourront être de n'importe quelle religion;

2° — On donnera la préférence aux personnes âgées de 17 à 30 ans;

3° — On n'excluera pas nécessairement les malheureuses à qui l'abandon et la misère, le manque de famille et de direction, auraient fait commettre quelque faute et qui seraient restées dignes de commisération et d'intérêt et promettraient de rentrer dans le bon chemin;

4° — Il sera dressé un contrat de mariage protégeant les apports de la femme;

5° — Les dons ne seront jamais fractionnés, afin de procurer aux bénéficiaires une de ces grandes joies faisant date dans toute leur existence;

6° — La remise de l'apport aura lieu le jour du mariage, qui devra être célébré au plus tard le 31 mai de chaque année. Une médaille portant d'un côté les armoiries de la Confédération Suisse et de l'autre le nom de la jeune fille, la date du mariage et le nom de M. et Mme Allemandi sera remise à l'intéressée à cette occasion.

Le Conseil fédéral, chargé de la gestion du capital laissé par Mme Allemandi, a chaque année à disposer à partir du 31 mars, d'une somme d'environ 1.500 francs.

La bénéficiaire du legs est désignée par une Commission spécialement constituée à cet effet; celle-ci examine les demandes en observant, cela va sans dire, la plus entière discrétion.

La Commission chargée de désigner la bénéficiaire du legs Allemandi est composée actuellement de :

M. Marcel Grunenfelder, Président, 81, rue du Faubourg Saint-Martin, Paris-10e.

M. Albert Senn, 10, rue du Général-Foy, Paris-8e.

M. Frédéric Lampart, 76, rue de Lyon, Paris-12e.

Toutes les demandes doivent être adressées exclusivement à l'un des Messieurs, membres de la Commission.

Société Helvétique de Bienfaisance

Convois d'Enfants
Vacances en Suisse Eté 1956

Pourront y participer les enfants de père suisse, âgés de 4 à 14 ans :

— Placement gratuit ou avec participation des parents;

— Les enfants invités seront accompagnés.

Les inscriptions seront reçues à l'Agence de la Société Helvétique de Bienfaisance, 13, rue Hallé, Paris-14e, Tél. GOB. 13-93, du 15 au 31 mars 1956.

Cercle Commercial Suisse

26 FEVRIER. — Le Cercle Commercial Suisse informe ses Membres et amis qu'il organise pour son 75e anniversaire, un banquet qui aura lieu le dimanche 26 février, à 12 h. 30, à l'Hôtel du Pavillon, 36, rue de l'Echiquier à Paris.

Le prix du menu comprenant les vins blanc et rouge et eaux minérales à discrétion, café et service, est de 1400 francs. Ce prix donnera droit à la sauterie qui aura lieu après le banquet, vers 16 heures. Les convives qui n'aiment pas la danse auront la possibilité de se réunir, soit dans les salons, soit au bar de l'hôtel.

28 Février

CONCERT Schola Cantorum, Salle Gaveau, à 21 h. - Œuvres de *Rocke, Purcell, Marais, Charpentier.*

1er Mars

Ecole Normale de Musique, Rue Cardinet, à 21 h. - CONCERT de musique ancienne (avec luth) et de musique moderne avec guitare)

Flore Wend, cantatrice et *Hermann Leeb*, luthiste et guitariste.

Café-Restaurant LE CHALET

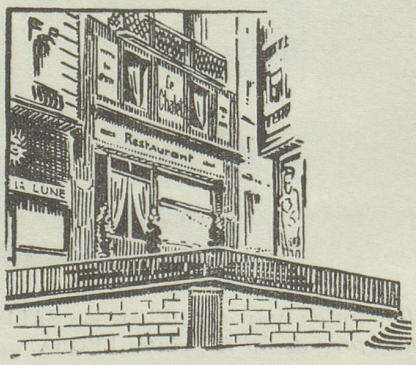

5, RUE DE LA LUNE, 5
et
Carrefour Chénier-Clér y

Ses Spécialités
renommées

Vins, Bière et Kirsch
Suisse

Téléphone : GUT, 57-06

J. STEIGER

17 Mars

Société Mutualiste Suisse

La *SOCIETE MUTUALISTE SUISSE* tiendra son ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE le 17 MARS 1956, à 15 heures précises, dans la salle du Cercle Commercial Suisse, 10, rue des Messageries.

Tous les compatriotes, sociétaires ou amis, sont cordialement invités à venir assister à cette assemblée où seront exposés les résultats obtenus et les buts que la Société — plus que centenaire — se promet d'atteindre à l'avenir.

14 Avril

Grande Soirée Suisse

Le Chœur d'Hommes Harmonie Suisse de Paris et la Société Suisse de Gymnastique de Paris donneront leur traditionnelle fête annuelle le samedi 14 avril 1956 dans les magnifiques salles de la Cité Universitaire.

Les deux sociétés préparent activement leur programme, chants, gymnastique par les sections masculines et féminines, danses, etc... Mais, cette fête vraiment suisse, sera rehaussée par la présence des groupes de l'Union Folklorique Suisse. Chacun se souvient des belles manifestations organisées après la guerre avec ces groupes si représentatifs de notre folklore et nul doute que les spectateurs se rendront nombreux à la Cité Universitaire.

Après le spectacle, jeunes et vieux pourront danser sans interruption de minuit à 5 heures du matin.

D'autres précisions sur cette belle fête suisse vous seront données ultérieurement mais dès maintenant réservez votre soirée du 14 avril.

Le Carnet du Messager Suisse

ouvert à tous les abonnés

*Dans cette rubrique nous publierons, gratuitement pour les abonnés, les événements * qui nous seront communiqués au cours du mois.*

Naissances, fiançailles, mariages, décès.

Décès

Décès. — On nous prie d'annoncer le décès de M. Alexandre Juri, survenu subitement en décembre 1955. Nous adressons à sa veuve, ses enfants et petits-enfants nos sincères condoléances.

Amis Suisses et Amis de la Suisse

Le Messager Suisse de Paris est votre journal. Faites-le connaître à ceux de vos compatriotes et amis qui l'ignorent.

Prix de l'abonnement annuel simple : **300 frs** - abonnement de soutien, annuel : **500 frs.** Versements : Compte chèque postal : PARIS 12 273-27

Lu dans la Presse Suisse

Répondant à l'appel de l'Union des Producteurs Suisses

Des centaines de Vignerons et de Paysans ont manifesté paisiblement à Berne

Après avoir parcouru les rues de la Ville en distribuant des tracts ils ont fait remettre un « cahier de revendications » au Conseil Fédéral

Notre correspondant de Berne nous écrit :

On a parlé d'une « marche sur Berne ». En vérité ce n'était pas tout à fait cela. Répondant à l'appel de l'Union des producteurs suisses, plusieurs centaines de vignerons et de petits paysans — il y avait même une délégation des Franches-Montagnes, derrière un emblème à tête de cheval ornée de petits drapeaux jurassiens — ont paisiblement parcouru, deux heures durant, les rues centrales de Berne, en vêtements de travail, la hotte au dos, le fossoir sur l'épaule, portant des panneaux et des pancartes ou s'exprimaient les vœux et les doléances des petits producteurs. Prix trop bas, importations massives dévalorisent le travail des gens de la terre et font peser la menace du dénuement sur la famille des petits paysans.

Si donc la récente décision du Conseil fédéral, fixant le prix indicatif pour les vins destinés à la prise en charge, est à l'origine de cette manifestation, c'est, en fait l'ensemble du problème agricole que désiraient poser les organisateurs.

Le plus dignement du monde

Tout cela s'est fait le plus dignement du monde, avec bonhomie même. La délégation neuchâteloise est arrivée portant des drapeaux et cette simple pancarte : « Neuchâtel, sans façon, vous rappelle ses vignerons ». On ne pouvait être moins menaçant. Chez les Vaudois, il est vrai, l'accent polémique était plus marqué. « La hotte est pleine », lisait-on ici, ou bien « A bas le cadastre viticole Chaponnier-Rubattel ». Mais la vigueur des slogans ne passa point dans les paroles. C'est avec le sourire que les distributeurs de manifestes tendaient aux passants, aux